

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20 POS 702

Déposé le : _____

Scanné le : 12.05.20

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Bilan et perspectives des activités de l'administration cantonale sous forme de télétravail durant l'état de nécessité prononcé pour l'ensemble du territoire

Texte déposé

Conformément à l'art. 7 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 16 mars 2020 relatif aux mesures de protection de la population et de soutien aux entreprises face à la propagation du coronavirus COVID-19, confirmé par l'art. 8 de l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 mars 2020 d'application de l'ordonnance fédérale 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus, les guichets des administrations cantonales et communales ont été en principe fermés dès le 17 mars 2020.

A leurs art. 6, respectivement art. 7, Les deux arrêtés précités ont exhorté les entreprises, institutions privées et administrations communales à faciliter le télétravail. On peut en déduire qu'il en a été de même dans l'administration cantonale.

Le but du présent postulat n'est pas de demander au Conseil d'Etat de faire un bilan des problèmes techniques ou matériels que la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) a dû probablement gérer, en matière de connexions au réseau cantonal et de procédures de sécurisation des échanges de données. Une telle tâche incombe à la Commission de gestion ou/et à la Commission thématique des systèmes d'information.

Le présent postulat a plutôt pour but de vérifier si la situation extraordinaire vécue durant la pandémie a contribué à renforcer, et/ou à accélérer, la mise en œuvre de la stratégie numérique cantonale, et à accompagner la transformation numérique des services de l'administration cantonale.

L'expérience forcée du télétravail, acquise durant la pandémie, pourrait-elle conduire à l'avenir à un plus grand déploiement de celui-ci dans l'administration cantonale ? Si les avantages d'un tel déploiement du télétravail en matière de déplacements pendulaires sont faciles à appréhender, qu'en est-il en matière de management du travail dans les multiples unités, services ou départements de l'Etat ? A l'extrême, une généralisation du télétravail est-elle envisageable, comme finalité ultime de la transformation numérique de l'administration ?

Par le présent postulat, le Conseil d'Etat est donc invité à présenter un rapport au Grand Conseil portant sur les points suivants :

1. Sitôt prononcé l'état de nécessité pour l'ensemble du territoire cantonal, le Conseil d'Etat a-t-il défini une politique générale, ou des lignes directrices de mise en place du télétravail dans l'administration cantonale, comme il a exhorté les entreprises, institutions privées et administrations communales à faciliter celui-ci au sein de ces dernières ?
2. Comment s'est organisée cette mise en place du télétravail, alors que les guichets et bureaux de l'administration cantonale ont été en principe fermés du jour au lendemain ?
3. Comment s'est effectué le suivi et le contrôle de l'efficacité du travail exécuté, hors de la proximité usuelle caractérisant le fonctionnement de l'administration ? Y a-t-il des enseignements à tirer au niveau du management des ressources humaines ?
4. Le Conseil d'Etat entend-il conduire une enquête de satisfaction auprès des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, sur les conséquences d'un tel changement du mode de travail, non programmé et ni planifié ?
5. A la lumière de l'expérience acquise durant la pandémie, une accélération du développement du télétravail est-elle envisagée par le Conseil d'Etat, tout en garantissant une qualité de service et une simplification d'accès aux usagers ?
6. Dans quelles limites et à quelles conditions organisationnelles et financières un tel développement du télétravail serait-il possible à l'avenir ?

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures X

Nom et prénom de l'auteur : JAQUIER Rémy

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

SUTER Nicolas

NEYROUD Maurice

SIMONIN Patrick

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Évéquoz Séverine
Aschwanden Sergei X	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy X	Ferrari Yves
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre
Balet Stéphane	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre X	Clerc Aurélien X	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bettschart-Narbel Florence X	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Creteigny Laurence	Gay Maurice X
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain X	Cuérel Julien	Germain Philippe X
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine
Byrne Garelli Josephine X	Dessementet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François X	Devaud Grégory	Glayre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence X
Cardinaux François X	Dubois Carole X	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel X	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José	Jaccard Nathalie
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neyroud Maurice X	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Nicod Bernard	Schelker Carole
Keller Vincent	Nicolet Jean-Marc	Simonin Patrick X
Labouchère Catherine X	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard
Mahaim Raphaël	Petermann Olivier X	Stürner Felix
Marion Axel	Podio Sylvie	Suter Nicolas X
Masson Stéphane X	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Matter Claude X	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Mayor Olivier	Räss Etienne	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Richard Claire	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure	Riesen Werner	Vuillemin Philippe X
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise X	Vuilleumier Marc
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion X
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal X
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François X	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre